

## ARRÊTÉ n° DOS/2018-866

## Le Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L6154-1 à L6154-7, R6154-1 à R 6154-22;
- VU l'article 138 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU l'article 1 de l'ordonnance n° 2017-31 du 12 janvier 2017 de mise en cohérence des textes au regard des dispositions de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé;
- VU le décret n° 2017-523 du 11 avril 2017 modifiant les dispositions relatives à l'exercice d'une activité libérale dans les établissements publics de santé ;
- **VU** le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- VU les désignations ou propositions transmises par les autorités, institutions et organismes qui en sont chargés;

## ARRÊTE

- **Article 1** Les membres de la commission régionale de l'activité libérale sont nommés pour une durée de trois ans par le Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France.
- Article 2 La commission régionale de l'activité libérale est composée comme suit :
  - 1. En qualité de président : M. Thomas SANNIE
  - 2. Un membre du conseil régional de l'ordre des médecins : M. le docteur Jean-Claude ZERAT
  - 3. Deux directeurs d'établissements publics de santé :
    - Mme Maeva BARBIER, directrice adjointe au GH Sud Ile-de-France
    - Mme Christine WELTY, directrice de l'organisation médicale et des relations avec les universités de l'AP-HP
  - 4. Deux présidents de commissions médicales d'établissement :
    - Mme le Docteur Joëlle BELAISCH-ALLART, présidente de la CME du CH des quatre villes – Saint Cloud
    - M. le Professeur Noël GARABEDIAN, président de la CME du CHU de Paris
  - 5. Le directeur de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :
    - M. Pierre ALBERTINI, directeur général de la CPAM de Paris et directeur coordonnateur de la gestion du risque d'Ile-de-France

www.iledefrance.ars.sante.fr

- 6. Deux représentants des personnels enseignants et hospitaliers titulaires membres de commissions de l'activité libérale au sein d'établissements publics de santé :
  - M. le Professeur Fabrice MENEGAUX, chirurgien à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière et membre de la commission centrale de l'activité libérale
  - M. le Professeur Vincent GADJOS, pédiatre à l'hôpital Bicêtre et membre de la commission locale de l'activité libérale des Hôpitaux Universitaires Paris Sud
- 7. Trois praticiens hospitaliers, membres de commissions de l'activité libérale au sein d'établissements publics de santé :
  - M. le Docteur Khaled ZERHOUNI, cardiologue au CH Rives de Seine
  - M. le Docteur Kamel REZIG, anesthésiste au CHI Montreuil
  - M. le Docteur Hichem ZERGUINI, chirurgien au CHI Meulan-Les-Mureaux
- 8. Deux membres de conseils de surveillance non médecins :
  - M. Maurice TOULLALAN, membre du conseil de surveillance du CH Aulnay-sous-Bois
  - un membre du conseil de surveillance du CHU : en cours de nomination
- 9. Un représentant des usagers du système de santé
  - M. Dominique SECHET, représentant UDAF 94
- Article 3 Si les membres de la commission régionale de l'activité libérale perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger, ils sont remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.
- **Article 4** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- **Article 5** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région lle-de-France.
- **Article 6** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Paris, le

1 9 MARS 2018

Le Directeur général

de l'Agence régionale de santé

lle-de-France

Christophe DEVY\$